



## Pour le bon état des eaux littorales



**L**e littoral est un milieu de grande importance, tant économique qu'écologique. La préservation de la qualité de ses eaux, au bénéfice des usages et des espèces, constitue une priorité d'action de l'agence. Les premiers éléments d'état des lieux de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, pour « une mer saine et durable », confirment la nécessité des actions financées par l'agence sur la frange littorale. L'agence de l'eau fonde sa politique « littoral » sur six enjeux majeurs :

- 1 - la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (baignade, pêche à pied de loisir et professionnelle, conchyliculture),
- 2 - la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines (en particulier les algues vertes),
- 3 - la lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- 4 - la restauration de la morphologie des espaces côtiers,
- 5 - la gestion de la ressource en eau,
- 6 - l'amélioration de la connaissance.

## → La politique de l'agence de l'eau

Pour préserver le littoral et les usages qui s'y exercent la politique de l'agence combine l'ensemble des priorités et des outils du 10<sup>e</sup> programme, et en particulier :

- la réduction des pollutions domestiques, industrielles et agricoles,
- la restauration des milieux aquatiques et des zones humides,
- la gestion économe de la ressource et l'adaptation au changement climatique,
- l'amélioration de la connaissance, l'information et la sensibilisation.

La priorité va à l'approche territoriale :

- actions mises en œuvre dans le cadre de contrats territoriaux et, sur le littoral, tout particulièrement pour protéger les zones conchylicoles et réduire l'eutrophisation des eaux côtières,
- animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), y compris animation spécifique sur les enjeux littoraux et coordination avec les autres politiques menées sur les territoires côtiers,

- projets prioritaires qui découlent des documents départementaux d'orientation. Disponibles à partir de mars 2013, ils identifient les systèmes d'assainissement contribuant au déclassement de l'état des eaux ou pénalisant les usages sensibles (bactériologie pour les sites de baignade, de pêche à pied ou les zones conchylicoles). Ces projets peuvent bénéficier d'une aide complémentaire sous forme d'avance remboursable.

Le programme comporte également des aides spécifiques aux activités littorales pour :

- la réalisation des profils de baignade, la gestion active de la plage,
- la création et l'équipement de bassins de purification des coquillages,
- le ramassage préventif des algues en mer,
- des programmes contractualisés de lutte contre les pollutions portuaires,
- la restauration morphologique des espaces côtiers, l'intégration ou la suppression d'ouvrages, la réouverture à la mer de polders, la gestion du trait de côte.

## → Les bénéficiaires

- Collectivités territoriales, leurs établissements publics ou syndicats mixtes
- Maîtres d'ouvrage publics ou privés

## → Les conditions

- Les conditions pour bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau figurent dans les documents des *Règles générales d'attribution, de versement et de contrôle des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. Ces documents sont consultables sur [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr).
- La demande d'aide financière doit être déposée avant tout engagement juridique ou début d'exécution de l'opération. Le bénéficiaire doit associer l'agence de l'eau aux actions de communication liées à la réalisation de l'opération.
- Les subventions n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur niveau, est fonction des possibilités financières de l'agence de l'eau et de l'efficacité attendue des projets concernés vis-à-vis de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Les taux d'aides indiqués sont des taux maximum.
- Le présent document constitue une information à caractère général. Dans tous les cas, pour connaître les aides dont peut bénéficier votre projet, prenez contact avec les services de l'agence de l'eau.

## → Restaurer la qualité microbiologique des eaux : baignades, pêche à pied de loisir et professionnelle, zones conchylicoles

Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Réalisation et actualisation des profils de baignade des sites classés suffisants et insuffisants ou des sites de pêche à pied dégradés	60 %	Cahier des charges disponible sur le site <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr">www.eau-loire-bretagne.fr</a>
Gestion active de la plage : modèle de prévision, métrologie, suivi par analyses rapides des eaux littorales	60 %	Durée de prise en compte des analyses limitée à 3 ans
Profils de vulnérabilité des zones conchylicoles	80 %	Dans le cadre d'un contrat territorial
Actions de lutte contre la pollution domestique identifiées comme prioritaires dans les profils de baignade ou de vulnérabilité des zones conchylicoles	40 % ou 60 %	Voir la fiche <i>Pollutions des collectivités</i>
Actions identifiées comme prioritaires dans le profil de vulnérabilité : - assainissement collectif et non collectif - réduction des pollutions agricoles - aménagement de l'espace	40 % à 80 %	Voir les fiches correspondantes <i>Pollutions des collectivités, Pollutions agricoles et Cours d'eau et zones humides</i>
Création et équipement de bassins de purification des coquillages	40 %	Coquillages issus de zones de production de mauvaise qualité bactériologique soumis à l'encadrement européen des aides

## → Lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines

Diagnostic de bassin versant des sites (plages ou vasières)	80 %	Dans le cadre d'un contrat territorial
Actions identifiées comme prioritaires dans l'étude de bassin versant - assainissement collectif et non collectif - réduction des pollutions agricoles - aménagement de l'espace	40 à 80 %	Voir les fiches correspondantes <i>Pollutions des collectivités, Pollutions agricoles et Cours d'eau et zones humides</i>
Ramassage préventif des algues vertes en mer (études, matériel et suivi)	60 %	Limité aux 8 baies à ulves sur plages identifiées dans le Sdage 2016-2021

## → Lutter contre les pollutions issues des activités portuaires et des chantiers nautiques

Diagnostic portuaire, recherche de substances dangereuses	50 % *	Voir les fiches <i>Industrie</i> * a minima dans le cadre de l'encadrement européen
Collecte et traitement des effluents issus de la zone portuaire, y compris substances dangereuses	40 % *	
Études d'optimisation de la gestion des sédiments de dragage	50 % *	

## → Restaurer la morphologie des espaces côtiers

Restaurer et préserver les zones humides rétro-littorales : - études foncières - animation et veille foncière - acquisitions dans et hors contrat territorial - travaux de restauration	40 à 80 %	Voir la fiche <i>Cours d'eau et zones humides</i>
Aménager ou supprimer des ouvrages littoraux - études d'aide à la décision et suivi expérimental - aménagement des ouvrages pour restaurer les habitats - suppression d'ouvrages à la mer sans usage	60 % au cas par cas au cas par cas	
Recul stratégique du trait de côte : - études de gestion des champs d'expansion de crues - acquisitions foncières	60 % au cas par cas	Sous condition d'enjeux milieux aquatiques

## → Améliorer la gestion de la ressource en eau

Lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution, économies d'eau, mobilisation de ressources, process économes en eau dans l'industrie	60 % à 80 %	Voir les fiches <i>Eau destinée à la consommation humaine et Industrie</i>
---	-------------	--

## → Améliorer la connaissance et accompagner les maîtres d'ouvrage

Réseaux de suivi de la qualité des eaux et des milieux	60 %	Voir les fiches <i>Connaissance, et Politiques territoriales et partenariats</i>
Études à caractère exploratoire ou décisionnel à l'échelle départementale	80 %	
Recherche et développement à finalité opérationnelle, sites de démonstration	60 %	
Valorisation des résultats de la recherche	40 %	
Pilotage et animation, communication, sensibilisation	60 % à 80 %	

# L'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau.

Aides et redevances sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin. De 2013 à 2018, l'agence de l'eau met en œuvre le 10<sup>e</sup> programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le **Sdage** du bassin Loire-Bretagne.

Le **comité de bassin** est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le **bassin** Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 300 communes et 12,7 millions d'habitants.

## Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 • Fax : 02 96 33 62 42  
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 • Fax : 02 43 86 96 11  
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

## Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 • Fax : 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 • Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Ouest atlantique

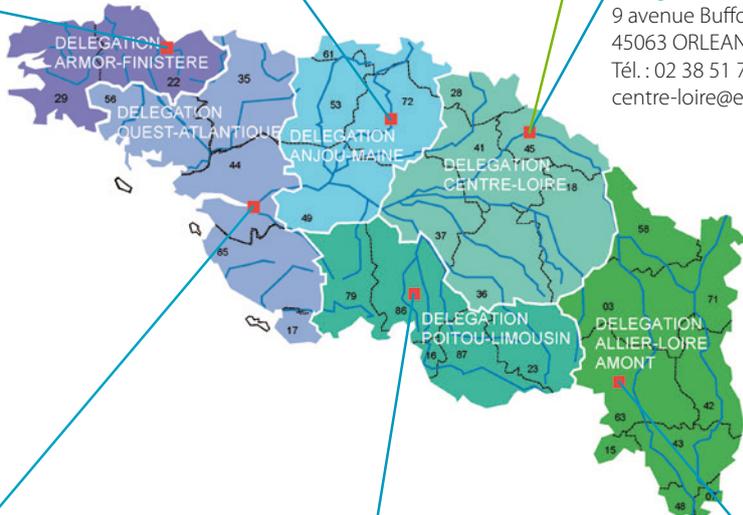
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 • Fax : 02 40 73 39 93  
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 • Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

## Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 • Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances, les dossiers de demande de subvention  
et les règles générales d'attribution des aides du 10<sup>e</sup> programme sur  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

